

Rapport sur la réhabilitation et l'aménagement du Couvent des Récollets

Établi
Par M Antoine GRUMBACH
Architecte DPLG - Urbaniste

Destinataire

Le Ministre de l'équipement, des transports et du logement

Juillet 1998

Objet : Rapport sur la réhabilitation et l'aménagement du Couvent des Recollets

Le site des Récollets, monument créé par décision d'Henri IV, a vocation à devenir l'espace d'un projet culturel fort. Depuis que l'école d'architecture a quitté les lieux, ce bâtiment propriété du Ministère de l'Equipement fut squatté par de jeunes artistes qui en firent un lieu d'animation, ravagé par un incendie le 25 janvier 1992, puis réoccupé jusqu'en septembre 97. Il constitue en l'état actuel un point noir dans le paysage urbain de Paris et en particulier du Xème arrondissement, compte tenu de sa dégradation ; ce qui motive les réclamations de la mairie, des associations et de la population. La présente note vise à définir la destination la plus adaptée à l'état du bâtiment, à ses capacités en termes d'aménagement et aux souhaits des parties intéressées ; en sériant les grands évènements d'un programme tel qu'il paraît acceptable par l'ensemble des partenaires, et en évaluant et comparant les différents projets.

1 Les grands principes nécessaires à la sauvegarde du bâtiment

1.1 Etat des lieux

La visite du Couvent a permis de constater que, en tant que propriétaire, le Ministère de l'Equipement a réalisé le strict minimum de travaux de consolidation, insuffisants pour garantir la pérennité de l'ouvrage et son accessibilité à des fins de visite et d'études nécessaires à sa programmation.

Des estimations sommaires des travaux entreprises par la DAFA recoupent les observations du rapport Véritas visant au nettoyage et à la confortation minimale du bâtiment (environ 1,3 Millions de francs). Ces travaux sont de notre point de vue notamment insuffisants, il conviendrait d'y ajouter une réfection complète de la toiture, un dégarnissage des structures pour expertise et une protection plus efficace que par de simples plastiques des ouvertures (en tout, plutôt 5 à 6 Millions de francs).

Il est urgent qu'une décision soit prise d'investir un montant adéquat pour préserver le bâtiment, si l'on veut éviter un risque de dégradation grave qui serait à porter à la responsabilité entière du Ministère de l'Equipement.

1.2 Les exigences des acteurs concernés par l'avenir du Couvent font apparaître un consensus sur la vocation culturelle et d'ouverture du lieu

Les rencontres avec les élus et les associations ont permises de dégager les grands principes qui doivent accompagner tout projet sur le Couvent.

- 1) Réhabilitation à caractère monument historique** de cet ensemble bâti. Il y a un refus unanime de voir morceler ou détruire tout ou partie du couvent. Tout projet devrait prendre en compte les relations au quartier par des espaces extérieurs (ouverture des jardins et du cloître sur la rue St Martin).
- 2) Un autre projet fort,** porteur de hautes ambitions nationales et internationales. Il faut que le programme qui s'instaure ait une vocation culturelle et non commerciale (immeuble de rapport, logements ou bureaux) ou à caractère administratif.
- 3) Ouverture au public.** Le projet doit pouvoir accueillir les gens du quartier comme tout Parisien dans des activités d'animation occupant une partie du bâtiment.

Ces trois grands principes recueillent l'approbation unanime des parties intéressées au devenir du Couvent. Il est dès lors indispensable de passer au crible de ces critères tout projet de réhabilitation et d'aménagement, et d'écartier résolument ceux qui ne les rempliraient pas comme étant incompatibles avec la destination du site.

Il faut noter une opposition très soutenue, de toutes les parties rencontrées, à l'utilisation de ce bâtiment en résidence ou en activité de bureau.

2. Les projets actuels de réhabilitation

Nous avons eu l'occasion d'être confrontés à toutes sortes de propositions, allant de l'acquisition par des promoteurs privés à la localisation d'institutions universitaires (école des Chartes).

A ce jour, quatre projets se dégagent du nombre car ils remplissent les différents critères exposés : celui de Centre d'Accueil de la Création Contemporaine (projet RIVP), celui de Cité Européenne de la Culture (projet Faye) l'Institut Français de la Mode et un Centre Européen pour la promotion des artistes contemporains (projet Mitaine) auquel on peut ajouter pour mémoire l'intéressante étude architecturale et programmatrice réalisée par l'Association Vivre.

2.1 Le Centre d'Accueil de la Création Contemporaine

A l'occasion du transfert de l'Architecture du Ministère de l'Equipment au Ministère de la Culture, l'éventualité d'une mise à disposition des Recollets a conduit François Barré, Directeur de l'Architecture, à demander à la R.I.V.P. une étude de réhabilitation à caractère culturel de cet édifice.

Le projet de "Centre d'Accueil de la Création Contemporaine"¹ est ainsi présenté par la RIVP dans le but de faire du Couvent un lieu de résidence pour des artistes, chercheurs et créateurs, lié à un centre d'initiation à l'art contemporain ouvert au public.

Paris manque encore d'un tel espace, que diverses institutions culturelles appellent de leurs voeux. Il contribuerait à renforcer son aura internationale comme capitale de la création contemporaine, en en faisant le pendant des structures équivalentes existant dans d'autres capitales européennes. Ce projet pourrait également s'inscrire dans le cadre de la "Mission An 2000", ainsi que dans le droit fil des projets du Président de la République sur le nécessaire développement de la culture et des pratiques artistiques des jeunes.

En se limitant à la réhabilitation du bâtiment existant, il serait effectivement possible d'aménager aux Récollets d'une part des ateliers-logements, et d'autre part un espace ouvert au public autour de l'ancienne chapelle. Le projet ne doit cependant pas apparaître comme un xième projet de logements d'artistes, comme il en existe déjà avec la Cité des Arts.

Le recrutement serait large, allant des plasticiens aux littéraires et aux musiciens. Le Centre recevrait également des artistes étrangers de passage à Paris pour une exposition ou un séjour de moyenne durée. Une structure minimale d'accueil hôtelier, ainsi que des ateliers techniques adaptés à leurs activités pourraient être envisagés. Les espaces d'accueil et d'animation ouverts sur le quartier permettraient d'organiser des expositions temporaires auxquelles seraient éventuellement associées les œuvres des artistes du Couvent ; ainsi que des conférences, des ateliers d'initiation et l'accès à l'information (cyber-atelier ou autres).

¹ Titre provisoire

Un conseil scientifique et culturel de parrainage réglerait les attributions d'ateliers aux artistes et créateurs qui en feront la demande ou qui seront présentés par des institutions françaises, pour des séjours de trois mois à un an. Il serait constitué de représentants des institutions culturelles françaises prêtes à s'investir dans le projet et à l'adosser : Centre Pompidou, Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris, Ecole Nationale des Beaux Arts, etc.² En ce sens, l'expérience et la diversité des activités du Centre Pompidou, ainsi que l'ouverture internationale de l'Ecole Nationale des Beaux Arts (40% de ses étudiants sont étrangers) sont remarquablement adaptés.

Les futurs locataires de ces ateliers seraient invités à participer à des activités à caractère pédagogique destinées à permettre une meilleure compréhension des arts plastiques contemporains. Ce conseil scientifique serait associé à l'administration et à la gestion de ces activités; ainsi qu'à l'animation et la vie des espaces ouverts au public.

La réhabilitation et l'aménagement du Centre seraient confiés à un maître d'ouvrage amené à construire le montage financier le plus adapté et à gérer les aspects locatifs. Les travaux des espaces ouverts au public seraient pris en charge dans les mêmes conditions. Le Président de la RIVP, Michel Lombardini, peut élaborer très rapidement un montage financier adéquat, à condition que l'Etat mette à sa disposition le bâtiment sous la forme d'un bail emphythéotique d'une durée de cinquante ans avec un loyer symbolique.

La réflexion sur les possibilités et modalités de parrainage financier des artistes, d'attribution de bourses, de mécénat, ou de subventions en provenance de la DAP, du Ministère des Affaires Etrangères, du Conseil de l'Europe... restent cependant à préciser. Le budget de fonctionnement de l'espace d'animation et d'exposition reste à définir, une fois que le Conseil de parrainage serait créé.

Ce projet pourrait être réalisé rapidement, mettant en oeuvre des mécanismes financiers bien rodés et l'expertise de spécialistes de ce genre de restauration. L'objectif de préservation urgente du patrimoine que constitue le Couvent serait parfaitement rempli. De même pour les objectifs culturels et internationaux clairement affichés, et l'ouverture sur le quartier à travers les espaces d'animation et d'initiation. Les travaux peuvent aboutir à l'horizon de l'an 2000, et le projet s'inscrire dans l'esprit et le calendrier de la célébration par son caractère novateur et sa contribution au prestige culturel international de Paris.

2.2 *La Cité Européenne de la culture*

Ce projet est promu par M. JP Faye, Président de l'Université Européenne de la recherche et M. M. Duverger, Président de l'IRICE et depuis peu avec l'assistance opérationnelle de M. JJ Barey. Il se destine à exploiter par la recherche et à mettre en valeur auprès du public le patrimoine culturel européen.

La Cité Européenne de la Culture "réunirait les activités de recherche et d'enseignement d'une université d'un type nouveau", ouverte sur le quartier par des activités de création et de diffusion artistique "dégagées d'une vision purement hexagonale de la politique culturelle et ouvertes sur le continent"³. Elle s'inscrit d'emblée dans un réseau à haute valeur ajoutée culturelle, d'autant plus qu'aucune institution de promotion de la culture européenne n'existe à Paris, contrairement aux projets qui se mettent en place en Allemagne (à Darmstadt) ou en Pologne.

² liste non limitative

³ extraits du rapport de l'Association pour la préfiguration de la Cité Européenne de la Culture au Couvent des Récollets, 3/12/97

Le Couvent serait aménagé de façon à articuler trois familles d'activités :

- 1) l'Université Européenne de la Recherche présidée par JP Faye serait le noyau dur d'activités de recherche, séminaires, conférences et cours. Elle accueillerait un observatoire d'initiative sociale largement ouvert sur la cité, ainsi qu'un observation européen des phénomènes racistes, (créé en liaison avec celui qui s'établira à Vienne sous l'égide de l'Union Européenne), et un musée virtuel.
- 2) l'accueil des Arts plastiques et des musiques à travers des ateliers, des salles de répétition et une galerie d'art.
- 3) l'ouverture sur la Cité. Le Couvent offrirait des lieux d'information, de rencontres et d'échanges pour la population et les associations (salles de réunion, Cyber-Café) qui serviraient en même temps de relais pour les études de l'observatoire d'initiative sociale.

La Cité Européenne de la Culture répond donc sans conteste aux trois grandes exigences de réhabilitation à caractère monument historique (comme les autres Centres Culturels et Rencontre), de contenu culturel fort et d'ouverture sur le quartier.

Les promoteurs du projet se sont constitués en association pour sa préfiguration, dans le but de faire agréer la Cité comme Centre Culturel de Rencontre. A cette fin, ils souhaitent que cette association se voit reconnue officiellement comme l'utilisatrice future du Couvent au terme de deux-trois ans de préfiguration, durant lesquels elle pourrait utiliser une partie restreinte du bâtiment pour y fonctionner. Ceci impliquerait que l'Etat accomplisse sa mission de bon propriétaire, et de trouver les moyens pour aménager une partie très restreinte des locaux pour l'association.

Cependant si à l'heure actuelle un Conseil Scientifique existe, le financement de cette préfiguration n'a pas encore été identifié par ses promoteurs. A cette heure, ils disposent d'un nombre important de contacts nationaux et étrangers qui se sont engagés à soutenir le projet (intérêt de l'Union Européenne et du mécénat américain). Mais il faut encore que l'association fasse la preuve qu'elle peut disposer d'un budget de préfiguration et réaliser un montage financier à plus long terme.

2.3 *L'institut Français de la Mode*

Les récents mouvements d'internationalisation des mouvements de mode comme l'élargissement de la scène culturelle à d'autres capitales de mode (New York, Londres, Milan...) tendent à menacer la position de Paris en tant que capitale mondiale de la mode. La formation, particulièrement, fait l'objet d'une remise en question croissante, et nombre d'école étrangères prennent aujourd'hui le pas sur les écoles parisiennes. La Chambre Syndicale de la Couture Parisienne et l'Institut Français de la Mode travaillent à la mise en place de programmes de formation mieux adaptés et prestigieux. Un regroupement de trois programmes (deux programmes existants et un à créer) est à l'étude. Disposant chacun de leurs spécificités, ces trois programmes ont en commun un haut niveau de qualité et un recrutement international. A l'instar d'établissements déjà existants à l'étranger, cette institution aura pour vocation de rassembler maintes activités culturelles liées à la mode. Vitrine de la jeune création de mode française, cette institution aura également pour vocation d'accueillir le public au sein d'activités telles que centre d'exposition, de recherche, de conférences et de documentation. Etroitement lié au Musée de la Mode, dont il constitue l'un des prolongements, il en est également un des lieux d'exposition.

1 - Un centre de formation comprenant une école de création appliquée au textile, à la mode et à l'image, un programme de niveau Master of Arts international en création de mode, ainsi qu'un programme de troisième cycle en management de la mode. Autour de cette colonne vertébrale pédagogique, viendront s'organiser d'autres actions telles que l'accueil d'étudiants étrangers, séminaires, universités d'été, cycles de conférences, etc... Ecole "ouverte", le centre exposera régulièrement les travaux des étudiants.

2 - Un centre public d'information et de documentation regroupera un fonds économique, culturel et technique complété de revues, magazines, dossiers documentaires, etc... un observatoire de la consommation et des stratégies qui produira des informations concernant la création, les produits, les marchés, etc...

3 - Un centre de recherche et de publication dans lequel les chercheurs français et étrangers travaillant sur la mode sont regroupés et où leurs travaux et activités sont valorisés et publiés.

4 - Un lieu de rencontres et d'expositions dans lequel sont organisés régulièrement des petites expositions à caractère scientifique en liaison avec le Musée de la Mode, des présentations de mode ainsi que des manifestations à caractère culturel.

Le site et l'architecture du Couvent des Recollets correspondent tout à fait aux objectifs de ce projet. Le montage financier est lié, pour partie, aux subventions du Ministère du Commerce et de l'Industrie et au Ministère de la Culture, qui se sont montrés très favorables à ce projet. L'adossement de ce projet à des institutions existantes importantes et à un monde professionnel et financier - les industries de luxe - très soutenu par les différents gouvernements, constitue une garantie pour sa pérennité. Il n'en reste pas moins qu'à l'heure actuelle ce projet n'en est qu'à la mise en place de son financement tant pour l'investissement que pour le fonctionnement. Le projet repose également sur la possibilité d'un bail emphytéotique d'un montant symbolique.

2.4 *Le Centre Européen pour la promotion des artistes contemporains (CEPAC)*

Les objectifs du CEPAC

1. Créer un lieu de provocation culturelle autour de l'art contemporain
2. Donner un caractère festif et populaire à une maison consacrée aux artistes
3. multiplier les échangers :
 - avec le monde industriel
 - avec le monde artisanal
 - avec le monde de la mode
 - avec le monde de l'art vivant
 - avec la création musicale
 - avec la création cinématographique
 - avec le monde intellectuel
 - avec le monde éducatif
4. S'inscrire dans l'actualité

En conclusion, ce nouveau lieu a l'ambition d'être de portée internationale tout en étant populaire, d'être instructif et ludique, pédagogique et professionnel.

Lieu d'échanges sociaux, économiques et artistiques

Une des principales vocations est de tisser des liens actifs de partenariat avec tous les acteurs de notre vie sociale, économique et artistique :

- ouverture aux initiatives du quartier
- concours des entreprises, des industries et des artisans à l'élaboration du travail des artistes
- participation des domaines artistiques importants en France (mode, design, musique, etc..) par la mise en place de soirées thématiques
- organisation de forums-débats

- ouverture au monde de l'art vivant par l'organisation de spectacles, d'actions et de performances
- participation de la création cinématographique selon le choix des plasticiens
- organisation de visites guidées pour les scolaires et installation par les plasticiens d'un atelier de création pour les enfants.

Son caractère le rapprochant des centres d'art répartis sur l'ensemble du territoire, il est conçu pour être un stimulant et un foyer de communication avec chacun d'entre eux.

Ce projet est porté par Monsieur François Mitaine.

Conclusions

Le projet de Cité Européenne de la Culture nous apparaît très stimulant, ancré dans les enjeux politiques actuels (Europe, lutte contre racisme, suppression des frontières...), remplissant tout à fait les exigences des parties intéressées ; mais il ne semble pas pouvoir disposer aisément du financement de la préfiguration qu'il nécessite. Il faudrait alors que l'Etat et les Collectivités Territoriales s'engagent dans la mise en place de ce haut lieu de la culture européenne et que l'Etat investisse rapidement les travaux de confortation les plus conséquents.

L'Institut Français de la Mode constituerait, pour le Xe et pour la Ville de Paris une véritable locomotive de l'activité économique et culturelle. Les délais de sa mise en place obligeraient l'Etat à financer, pour le court terme, les travaux de confortation. Les perspectives d'un financement semblent vraisemblables, l'animation culturelle et l'ouverture au public devraient remplir le cahier des charges souhaité.

Le CEPAC correspond bien à l'activité souhaitable dans le bâtiment. Une adéquation espace bâti-projet est tout à fait concevable. Néanmoins, ce projet n'a, à ce jour, présenté aucun adossement financier ou institutionnel. Il reste une bonne indication sans support.

D'un autre côté, le projet de Centre d'Accueil de la Création Contemporaine, tout en répondant aux critères, présente l'énorme avantage d'être finançable aisément et rapidement pour toute la partie résidentielle ; même si la question du budget et de la gestion des parties ouvertes au public n'est pas réglée à ce jour. L'impératif d'urgence de réhabilitation du bâtiment oblige à trancher entre tous afin de choisir le plus apte des quatre à assurer la sauvegarde du bâtiment à court terme.

Dans l'absence d'un engagement ministériel ou institutionnel français ou européen rapide en faveur d'une mission de préfiguration pour la Cité Européenne de la Culture, de l'Institut Français de la Mode ou le CEPAC, nous concluons pour l'instant que l'Etat devrait assumer sa responsabilité de bon propriétaire en assurant les travaux minimum de confortation. En choisissant le projet de Centre d'Accueil de la Création Contemporaine, on privilégierait l'urgence de préservation du Couvent des Récollets en évitant des dépenses de confortation et en résolvant rapidement les aspects négatifs de la situation actuelle, pour l'environnement.

Le montage institutionnel et financier, visant à dégager une utilisation pour la partie ouverte au public, devra être trouvé pendant la période des études et du chantier.

Il faut noter qu'une forte mobilisation des associations de quartier s'est faite autour du projet de Cité Européenne de la Culture, néanmoins à partir du moment où l'objectif de vocation culturelle est assuré, le critère essentiel reste celui d'une rapide réhabilitation du Couvent et de son environnement.

Rappel - quelques chiffres

- | | |
|--|------------------------------|
| · Surface HO | 6.000 m ² environ |
| · Coût réhabilitation | 100 M KF |
| · Travaux d'aménagement d'urgence
(dont 2 M KF pour confortation selon Véritas) | 7 M KF |
| · Estimation du coût annuel de gestion
d'un centre ouvert au public de 1 000 m ² | 3 M KF |
| · Estimation d'un budget de préfiguration | 2 M KF |

LES DIFFERENTS INTERVENANTS

Cité Européenne de la Culture

- . Jean Pierre FAYE
Institut de Fondation de la Cité Européenne de la Culture
Université Européenne de la Recherche
1 rue Descartes, 75005 Paris

- . J.J. BAREY
Association pour la Préfiguration de la Cité Européenne
de la Culture au Couvent des Recollets
18 rue d'Enghien, 75010 Paris

Institut Français de la Mode

- . Jacques MOUCLIER,
Président de la Fédération de la Couture
100 Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris

- . Didier GRUMBACH,
Président du Comité de Pilotage de l'Ecole de Création
Institut de la Mode
4-6 rue aux Ours, 75003 Paris

Centre d'Accueil de la Cr éation Contemporaine

- . Michel LOMBARDINI
Président de la RIVP
4 Place Saint Thomas d'Aquin, 75007 Paris

Centre Européen Dour la Promotion des Artistes Contemporains (CEPAC)

- . François MITAINE
3 rue Séguier, 75006 Paris

*Le Ministre de l'Équipement, des Transports
et du Logement*

12 SEP. 1997

17 SEP. 1997

Monsieur,

L'ancien couvent des Récollets, situé dans le Xe arrondissement de Paris, a accueilli une école d'architecture jusqu'en 1990, date à laquelle cet établissement a dû être fermé pour raisons de sécurité.

Le Ministère de l'Équipement, affectataire de cet édifice, avait élaboré en 1992 une projet de restauration des bâtiments existants comportant un programme de logements sociaux, d'ateliers d'artistes et d'espaces à caractère culturel. Pour différentes raisons, tenant notamment semble-t-il à l'insuffisance de la concertation préalable, ce projet n'a pu aboutir.

Par ailleurs, depuis le départ de l'école d'architecture, l'utilisation du couvent des Récollets, dont plusieurs parties ont été inscrites à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, est régulièrement revendiquée par diverses associations qui souhaitent voir s'y développer des activités culturelles.

Afin de définir le devenir de ces bâtiments, et après concertation avec l'ensemble des Ministres concernés, j'ai décidé d'engager une mission de réflexion destinée à dégager les grandes lignes d'un projet de réhabilitation recueillant un large consensus de l'ensemble des parties intéressées.

Je vous remercie d'avoir accepté cette mission.

Votre réflexion prendra en compte l'objectif d'une intégration de ce lieu dans la vie du quartier et proposera, dans des proportions raisonnables, l'aménagement d'espaces à vocation culturelle et scientifique, en tenant compte des contraintes de faisabilité, techniques et financières, liées à la réhabilitation de ces bâtiments. En particulier, elle devra conduire à l'élaboration des éléments d'un programme qui feront l'objet d'une consultation ultérieure de maîtres d'ouvrage.

Vous engagerez à cet effet une large concertation avec les représentants de la Mairie du Xe arrondissement et de la Ville de Paris, ainsi qu'avec les associations concernées.

Monsieur Antoine GRUMBACH

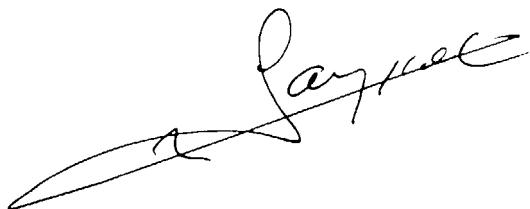
Architecte-Urbaniste

55, rue Meslay
75003 PARIS

Pour conduire votre mission vous pourrez vous appuyer sur les services compétents de mon Ministère et travaillerez en liaison avec les services du Ministère de la Culture et de la Communication et du Ministère de l'Education Nationale, de la Recherche et de la Technologie.

Vous voudrez bien me faire rapport de vos propositions dans un délai de trois mois.

Vous remerciant par avance de votre concours, je vous prie de croire. Monsieur. à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-Claude Gayssot". The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke on the left and more vertical and horizontal strokes on the right.

Jean-Claude GAYSSOT

Antoine **GRUMBACH**
Architecte DPLG - Urbanisme

Grand Prix National de l'Urbanisme et de l'Art Urbain (1992)

Né le 24 janvier 1942 à Oran (Algérie)

Etudes secondaires

Lycée Carnot, Paris

Etudes supérieures

Ecole des Beaux Arts, Paris

Ecole Pratique des Hautes Etudes, Paris

Charges actuelles

Professeur à l'Ecole d'Architecture de Paris Belleville

Membre du Comité Directeur du Plan Construction

Membre du Conseil National des Villes

Réalisations et études principales en cours :

Londres

« Garden Bridge », construction d'un pont jardin sur la Tamise.
Etudes en cours.

Paris

Construction de la station Tolbiac Massena dans le cadre de la
ligne METEOR. Livraison : octobre 1998.

St Quentin en Yvelines

Construction des Collèges universitaires Vauban (réalisé) et
d'Alembert. (en cours d'études).

Venisseux

Elaboration du plan d'aménagement des Minguettes dans le cadre
du Grand Projet Urbain.

Martigues

Architecte en chef du quartier de l'Hôtel de ville
Aménagement du Plateau de Saclay.

Saclay

Professeur invité à l'Université de Princeton (USA).

Conférences récentes à New York, Berlin, Caracas, Londres et Venise.

Nombreuses expositions collectives (Paris, Venise, New York, Berlin).

Exposition personnelle au Centre Georges Pompidou ,1996 (catalogue 61 p).

**Nombreuses publications de projets et essais théoriques sur l'architecture et la
mémoire collective.**